

Pére décédé et incinération cachée faite par une amie a lui

Par siad, le 06/12/2009 à 18:14

Bonjour,

Mes parents ont divorcé en 1994, j'avais alors 14 ans. Depuis les relations pére enfants n'existaient plus, cependant, on été souvent amené mes frères et soeur à le rencontrer. Ce que nous savions tout derniérement c est qu'il était avec une dame (déclarée juste amie en mairie).

Nous avons appris tout derniérement que notre pére est décédé le 23 novembre 2009 et incinéré le 27 novembre 2009

Lorsque j'ai appris tout cela j ai pris une claque énorme, c'était mon pére!

Comment peut on être juste amie et prendre la décision d'incinérer une personne à son bon vouloir, comment peut on accepter cela? jamais on a été prévenue de sa maladie et moins de sa mort:

je me suis alors orientée vers les pompes funébres qui m'ont dit effectivement qu'il n'y avait aucun écrit de mon pére stipulant son souhait d'être icinéré que c'était madame Lefevre qui avait tout organisé par elle même et qui a voulu faire tout cela en intimité. Elle aurait également refusé de donner le nom du notaire et qu'elle avait besoin de parler au notaire avant de nous dire le nom de ce dernier.

Lors de la déclaration du décés à la mairie, madame lefevre a déclaré que mon pére était célibataire pourtant elle savait qu'il était divorcé avec 4 enfants.

Que puis je faire? J'ai pris rdv avec un avocat car ce n'est pas trés judicieux merci de me répondre s'il te plait fatia

Par Marion2, le 06/12/2009 à 18:28

Bonsoir,

Vous avez pris la bonne décision : contacter un avocat.

Cette personne n'avait aucun droit de faire incinérer votre père, dans la mesure où ce dernier avait des enfants.

De plus, elle a fait une fausse déclaration en mairie.

Je pense que l'avocat va vous conseiller de déposer une plainte.

Bon courage.

Par siad, le 06/12/2009 à 21:10

merci Marion pour ta réponse rapide c est gentil!

de plus, elle n'a pas voulu donner aux pompes funébres le nom du notaire elle aurait peut etre qch a se reprocher

mais je suis choquée du fait qu'elle a incinéré alors que notre religion l'interdit

Par Marion2, le 06/12/2009 à 22:34

Je suis entièrement d'accord avec vous.

Cette personne n'avait aucun droit par rapport à votre père.

Effectivement, son attitude est pour le moins surprenante.

Voyez avec l'avocat et tenez-nous au courant.

Par siad, le 06/12/2009 à 22:51

Merci marion

je vous tiendrais au courant et je reste déterminée quant à rendre justice a la mémoire de mon pére